



COMPTE RENDU DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

15 JUIN 2017

La CAP s'est déroulée à PARIS le 15 juin 2017 sous la présidence de Madame PERRAIS, Adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires au SG/DRH.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation PV
- 2 – Intégrations
- 3 - Détachements
- 4 – Mobilité (cycle 2017-9)
- 5 – Questions diverses

DÉCLARATION PRÉALABLE DE L'UNSA

Dans sa déclaration préalable, l'UNSA n'a pas manqué de rappeler ses exigences sur le RIFSEEP .

Exigences déjà présentées lors de l'audience du 18 mai dernier à Monsieur CLEMENT, DRH du Ministère.

Exigences dont vous aviez déjà été informés pour partie sur le [site de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE](#) dès le 24 mai dernier.

.../...

Nous vous rappelons donc que L'UNSA exige:

- le retrait immédiat des quotas de répartition communiqués par mail aux services ; la prise en compte des sujétions et responsabilités réelles des adjoints administratifs en poste (classement direct de certaines fonctions dans le groupe 1 en raison de leurs sujétions particulières : par exemple, gestionnaire RH, gestionnaire en CPCM, gestionnaire paie, etc..).
- la prise en compte des années en tant que contractuel dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé pour être classé dans le groupe 1.
- que la situation des agents du MTES soit tirée vers le haut chaque fois que leurs collègues des autres ministères sont mieux traités.
- que le réexamen de l'IFSE en l'absence de changement de fonctions se fasse dans un délai de trois ans, règle adoptée par d'autres ministères. L'UNSA exige un alignement sur cette règle des trois ans avec revalorisation de l'IFSE, sous peine d'instaurer un gel indemnitaire intolérable pour les agents !
- que le ministère applique les dispositions réglementaires concernant la valorisation de l'IFSE en cas de changement de fonctions au sein du même groupe de fonctions, en s'inspirant des modalités et montants fixés par d'autres ministères.
- le maintien du régime indemnitaire en cas de mobilité sur un poste classé dans un groupe de fonctions inférieur.
- que les agents du MTES affectés dans les établissements publics sous tutelle et effectuant une mobilité vers un service déconcentré se voient appliquer les règles de gestion de notre ministère et non celles relatives aux nouveaux entrants. Ils font partie de notre ministère !
- pour les fonctionnaires nouveaux entrants et pour les agents des établissements publics: le maintien du régime indemnitaire antérieur dans la limite du plafond réglementaire (et non du montant moyen d'IFSE fixé pour chaque grade). C'est d'ailleurs l'option retenue par la DRH pour les administrateurs civils (cf. note de gestion 2017 du 24 mars 2017). Ce qui est bien pour les uns devrait l'être pour les autres !
- le maintien de l'IFSE en cas de mutation d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.
- l'augmentation pour 2017 des montants de revalorisation de l'IFSE en cas de promotion, toutes catégories et tous grades confondus, a minima à hauteur du gain qu'apportait l'ancien régime indemnitaire.
- le rétablissement des montants fixés initialement, ainsi que le maintien pour 2017 de la revalorisation d'IFSE notamment pour les adjoints administratifs octroyée par la note de gestion complémentaire du 24 octobre 2016.
- le versement d'un CIA en 2017, CIA dont les modalités devront figurer dans la note de gestion 2017. Celle-ci devra prévoir, contrairement à la note de gestion 2016, la possibilité, pour tous les agents, d'exercer un recours contre le RIFSEEP, y compris pour les adjoints administratifs qui n'étaient pas soumis au régime de la PFR.

Et comme depuis plusieurs CAP, l'UNSA alerte sur les dysfonctionnements constatés dans la gestion des promotions des Adjoints Administratifs.

" Aujourd'hui encore plus qu'hier, on constate une dégradation du dialogue social dans les instances de concertation et une dégradation dans certaines CAP REGIONALES.

Par deux fois, l'Administration Centrale, du fait de la réorganisation de ses services et des réformes indiciaires (PPCR), n'a pas été en mesure semble-t-il d'adresser aux Services dans des délais raisonnables la liste des agents promouvables, ce qui a engendré localement un travail de vérifications important. Nous sommes conscients que nos collègues en charge des ressources humaines mettent tout en oeuvre pour répondre présent, et nous les en remercions. Il faut désormais mettre des moyens humains et reconnaître ce travail particulièrement contraignant.

Ne pas vous faire remonter de questions ne veut pas dire que tout va bien.

Le fonctionnement des réunions de concertations locales se dégradent. Les convocations arrivent tardivement et ne laissent pas le temps aux organisations syndicales de préparer ces réunions. "

Après la lecture des déclarations des organisations syndicales présentes, la CAP a débuté dans un climat particulièrement tendu puisque Madame la Présidente ne voulait pas accéder à la requête légitime des organisations syndicales qui demandaient la communication de l'ensemble des PM 104 présentées dans cette CAP MOBILITES. Devant notre insistance, les documents ont été fournis en séance.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

Madame PERRAIS a répondu ensuite à nos interrogations, précisant bien qu'elle ne pouvait répondre à toutes, faute d'éléments de réponses.

Concernant le fonctionnement de la concertation locale dans certains services, Madame PERRAIS a été particulièrement surprise :

- que l'on ne mette pas à disposition des organisations syndicales les PV des réunions de concertation PROMOTION,
- d'apprendre que des services ne faisaient pas toujours signer ces mêmes PV par les OS,
- d'apprendre que des entretiens professionnels n'étaient toujours pas finalisés pour des agents promouvables.

L'UNSA a demandé que l'on rappelle les règles aux services afin qu'il y ait une égalité de traitement lors des travaux de promotion.

RIFSEEP :

Lors de la précédente CAP NATIONALE , l'UNSA avait demandé que soit présentée à cette instance un bilan de la mise en oeuvre du RIFSEEP au titre de 2016. Malheureusement, compte tenu du retard pris par certains services dans les notifications, ce travail n'a pu être réalisé.